



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-5-2-54

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

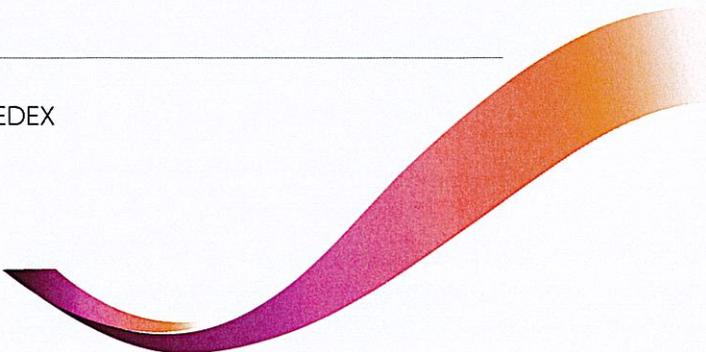
Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2024BC7-5-2-54

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RENOUVELLEMENT

ASSOCIATIONS CARITATIVES

- DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DES DEUX RIVES

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de diverses manifestations en 2024 :
3 000€

ASSOCIATIONS CULTURELLES

- AVICA

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de Canal en Scène 2024 : 15 000€

- AUVILLAR EN MUSIQUE

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de divers concerts au titre de l'année
2024 : 5 000€

- LA LYRE VALENCIENNE

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de divers concerts au titre de l'année
2024 : 5 000€

- LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE DE TARN ET GARONNE

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du Festival « Alors Raconte 2024 » :
1 300€

- LES SCÈNES VERTES

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de la 9ème édition « Les scènes
vertes » : 5 000€

- LES TONTONS FONT LEUR CINÉMA

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du festival 2024 « Étoiles & Vieilles
Bobines d'Auvillar » : 2 000€

- LES VIEUX PISTONS

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de la 11ème édition de rassemblement
de vieilles mécaniques des Vieux Pistons du Brulhois les 20 et 21 juillet 2024 : 10 000€

- 2 RIVES EN ZIC

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de divers concerts au titre de l'année
2024 : 5 000€

ASSOCIATIONS « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

- DONZAC ÇA BOUGE !

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de « Jardin, Nature et Plantes » à Donzac le 28 avril 2024 : 900€

ASSOCIATIONS « INDUSTRIE – COMMERCE ET ARTISANAT »

- ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DES DEUX RIVES

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de la Foire « Demain en 2 Rives » du 31 mai au 2 juin 2024 à Valence d'Agen : 36 000€

ASSOCIATIONS « INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE »

- MISSION LOCALE DU TARN ET GARONNE

Renouvellement de la subvention de fonctionnement pour l'accompagnement professionnel et social des jeunes de 16 à 25 ans : 9 405 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

- SQUASH CLUB D'AUVILLAR

Renouvellement de la subvention de fonctionnement pour l'année 2024 : 6 750€

- DONZAC CA BOUGE

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du Trail à Donzac le 2 juin 2024 : 1 000€

- MOTO CLUB SAINT VINCENT

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de la course moto cross à Saint Vincent Lespinasse le 4 août 2024 : 3 000€

- UNION CYCLISTE ESPALAISIEENNE

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de courses UFOLEP en 2024: 1 200€

NOUVELLES DEMANDES

- COMITÉ DES FÊTES DE MONTJOI

Organisation d'une « course de caisses à savon » le 2 juin 2024 avec épreuves de qualification pour les Championnats de France : 5 000€

- ASSOCIATION LA TEAM D'OMBE

Organisation d'un tournoi de rugby féminin le 29 juin 2024 : 500€

Le Président propose :

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,

- de l'autoriser ou son représentant à conclure et à signer une convention avec l'AC2R conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à **23 000 €**.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,

- de l'autoriser ou son représentant à conclure et à signer une convention avec l'AC2R conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à **23 000 €**.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024
Au registre sont les signatures

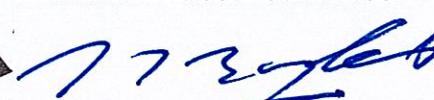
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2024**